



## PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens  
du jeudi 29 avril 2004, à 20H15  
à la Salle de Spectacles

3<sup>ème</sup> séance 2004

## Séance du jeudi 29 avril 2004

### Présidence de M. Jean-François Clément, président

Le Bureau du Conseil vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance de l'année.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, Monsieur F. Tabany, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public qui nous font le plaisir de suivre nos travaux, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

**70** conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

MM. Roland Bart	Michel Grenacher	François Morisod
David Divorne	Bruno Iamarino	Gilbert Nicolas
Eric Flaction Rouvière	Paul Mettraux	Pascal Ruschetta

Est absent :

M. Roger Gumy

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** déclare la séance ouverte.

**M. le Président** informe que l'ordre du jour doit être modifié. En effet, l'adoption du procès-verbal du 1er avril est reportée. Une lettre signée par Messieurs Roland Divorne, président du groupe radical et Jean-Marc Dupuis, président du groupe libéral m'a été envoyée avec copie à Monsieur le Préfet, ainsi qu'aux présidents des groupes politiques représentés au Conseil communal. Ce courrier conteste la légitimité de l'intervention de M. le conseiller communal Olivier Barraud.

De sa propre initiative, Monsieur le Président du Conseil communal a pris rendez-vous avec Monsieur le Préfet, qu'il a rencontré en date du 22 avril 2004. Le service juridique de la préfecture étudie cette situation et un avis de droit écrit nous parviendra ultérieurement. Toutes les autres décisions de ce procès-verbal sont exécutoires. Dans l'attente de cet avis de droit, l'adoption de ce procès-verbal est reportée. En accord avec Monsieur le Préfet, la discussion ne sera pas ouverte sur ce thème.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, salue au nom de la Municipalité tous les membres du Conseil communal.

C'est à propos du préavis No 37 proposant la construction de pavillons scolaires sur le site Verdeaux-Pépinières que la Municipalité souhaite s'exprimer.

La Municipalité a entendu et compris que cette proposition a provoqué plus de questions, de doutes et des disputes, que de certitude et de décision. C'est vrai que la

précipitation n'est pas bonne conseillère et que la Municipalité avait aussi beaucoup discuté à l'interne et avec les directeurs, avant de vous présenter ce préavis un peu tardivement il faut l'admettre.

La Municipalité prend acte que la commission à l'unanimité n'est pas d'accord avec la solution proposée pour ces pavillons. Elle ne désire pas non plus "bricoler" dans l'urgence.

Afin de reprendre toute la problématique, la Municipalité retire son préavis. De plus, un nouvel élément est à ajouter à la réflexion : nous avons entendu que le Conseil d'Etat, parmi les mesures financières prises et à prendre pour améliorer les finances cantonales et ainsi appliquer la nouvelle Constitution, pourrait décider d'augmenter le nombre d'élèves dans les classes. Quoiqu'il en soit, il faudra imaginer d'autres solutions, en tout cas pour cette rentrée scolaire, et nous nous y attellerons.

Nous allons d'autre part reprendre la réponse de M. J.-P. Dupuis et vous apporter un nouveau document. De cela nous reparlerons au point 9 de l'ordre du jour.

La Municipalité souhaite, ainsi travailler avec le Conseil communal et répondre à ses questions afin de prendre les décisions les plus appropriées.

Un nouvel ordre du jour est donc soumis à l'approbation des membres du Conseil ; **il est accepté à une large majorité, quelques avis "contraires" et une abstention.**

## ORDRE DU JOUR

1. Communications de la Présidence.
2. Communications éventuelles de la Municipalité.
3. Communications éventuelles de la Commission des finances.
4. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
5. Préavis No 36 :  
Vente de la parcelle communale No 519 - Rue de la Source 5.  
M. Ali Hemma-Devries, président-rapporteur.
6. Préavis No 39 :  
Admission de 17 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteuse.
7. Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts intitulée "Planification scolaire à Renens" du 26 juin 2003.  
M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.
8. Préavis No 40 :  
Admission de 15 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.  
Dépôt du préavis - discussion préalable.



## 2. Communications de la Municipalité

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique, salue très cordialement l'assemblée et indique que la Municipalité a encore quelques communications à transmettre aux membres du Conseil communal. Elle excuse également l'arrivée plus tard de Madame la Conseillère municipale Marianne Huguenin retenue à un débat sur les prochaines votations fédérales.

### \* Réorganisation du CTC

Les deux chefs de service de la Direction des travaux-voirie-espaces verts prendront leur retraite à fin 2004. La Municipalité a décidé d'entreprendre une réorganisation du CTC et pour ce faire, a nommé un groupe de travail le 31 juillet 2003, formé de Mme la Syndique, de MM. Les Municipaux des Directions concernées, du Secrétaire municipal et du Chef de service du personnel. Le cadre de cette réorganisation a été fixé par les objectifs à atteindre, à savoir :

- Améliorer la **coordination**
- Favoriser les **synergies**
- Renforcer la **collaboration**
- Mieux organiser les **complémentarités**
- Trouver des **solutions économiques**

Plusieurs modèles ont été examinés et le projet définitif a été validé par un consultant extérieur avant d'être adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mars 2004. L'organisation, telle que décidée, se présente comme suit :

Une seule entité, le Centre Technique Communal, est formée de trois secteurs :

- ? Un bureau technique, réunissant l'ensemble des compétences nécessaires aux études et projets
- ? Un secteur entretien, regroupant toutes les activités de maintenance extérieure, des bâtiments et des ateliers
- ? Un secteur administratif, assurant les activités administratives et le secrétariat de l'ensemble du CTC.

Le CTC sera dirigé par les deux Municipaux en charge de l'Urbanisme & Bâtiments et Environnement & Espaces verts.

La direction opérationnelle sera assurée par une direction formée d'un architecte-urbaniste et d'une administratrice, formant une cellule de conduite unique. Ils seront épaulés par deux adjoints, l'un, ingénieur HES, responsable du bureau technique, l'autre, responsable du secteur entretien. La mise en œuvre de cette organisation a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2005, nécessitant dès maintenant d'initier le processus de recrutement des futurs responsables. Ainsi, la population, les professionnels concernés, les services de l'Etat et finalement la Municipalité n'auront plus qu'un seul interlocuteur : le CTC.

### \* Réponse à Madame la conseillère communale Myriam Romano concernant le projet de gymnase dans l'Ouest :

Les Municipalités de l'Ouest formant l'association intercommunale pour la Planta ont reçu le 11 mars 2004 Madame la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, accompagnée de M. Jaccard, directeur adjoint de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et M. Jean-François Dubuis, chef du service ad intérim de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation pour une information sur l'application de l'art. 47 de la loi scolaire et le projet d'implantation d'un gymnase dans l'Ouest.

L'art. 47 a été modifié en juillet 2003, il impose des établissements offrant les trois divisions. Ce n'est pas le cas actuellement dans nos communes de l'Ouest. Une réorganisation de l'arrondissement et donc nécessaire, une étude avec l'appui du département va démarrer pour voir quelles sont les possibilités de satisfaire à l'art. 47.

Le projet de gymnase est une proposition du canton qui doit faire face à un nombre croissant de gymnasiens et ainsi ouvrir de nombreuses classes d'ici 2010. Une solution a été trouvée à Sévelin pour la rentrée 2004 et suffira vraisemblablement jusqu'en 2008-2009. Il s'agira de trouver un emplacement dans l'Ouest, à moins que la réorganisation prévue ne vide la Planta, ce bâtiment pourrait alors convenir à l'exploitation d'un gymnase. La Municipalité est depuis longtemps acquise à l'idée "un gymnase dans l'Ouest" pour toutes les raisons contenues dans son programme de législature. Là aussi une étude, avec l'aide du département, est nécessaire et devrait nous donner plus de détails sur ce projet, projet soutenu par Madame A.-C. Lyon.

**Réponse à Monsieur le conseiller communal Michele Scala concernant les requérants déboutés :**

Depuis le dernier conseil, nous n'avons pas reçu d'information précise de la part du Conseil d'Etat. par contre, j'ai appris que la Commune de Lausanne, avec l'appui de l'Etat de Vaud, cherche à mettre sur pied une structure d'accueil. Mais, les décisions ne sont pas encore prises.

On a toujours le chiffre de 450 personnes donné par la FAREAS. Il est encore impossible de connaître les conséquences pour Renens.

Madame la Syndique donne lecture d'un communiqué de la Municipalité et de M. Laurent Schwed, Chef du Service de la Culture, de la Jeunesse et du Sport :

*M. Laurent Schwed, désireux de donner à sa carrière une nouvelle orientation, a présenté sa démission au 31 juillet 2004, laquelle a été acceptée avec regret.*

*La Municipalité de Renens libère maintenant M. Schwed de l'obligation de travailler, afin de faciliter sa reconversion professionnelle.*

*Elle tient à le remercier chaleureusement de son dévouement et de ses nombreuses réalisations depuis son engagement au service de la Commune de Renens au mois de septembre 2000, en particulier depuis sa nomination à titre définitif en qualité de Chef de service de la Culture, de la Jeunesse et du Sport, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2001. Elle forme des vœux chaleureux pour son avenir. De son côté, M. Schwed tient à souligner combien il a apprécié son travail au sein de la Commune de Renens.*

**M. M. Perreten**, conseiller municipal, donne lecture de deux réponses :

**\* Tri des déchets : stand d'information**

En août 2003, le coût du ramassage et du traitement des déchets, y compris par la déchetterie intercommunale, s'élevait à Fr. 2'677'300.- pour les 18'687 habitants de renens, soit Fr. 143.27 par habitant.

Il faut également savoir que la proportion des déchets triés à Renens s'élève à 37 %. En comparaison, la moyenne pour le Canton de Vaud est de 42 %.

Dans le but de diminuer les coûts de traitement des divers déchets, la Direction voirie-espaces verts s'est fixée un objectif, celui d'atteindre 40 % de déchets triés en 2007 par, entre autres, une information à la population.

Pour ce faire, des représentants de la Direction du Service voirie-espaces verts et de Valorsa SA, société qui s'occupe de la gestion des déchets de la région Ouest du Canton,

vous attendent à leur grand stand Info-déchets le samedi 15 mai 2004, dès 9 heures, sur la Place du Marché, pour renseigner chacune et chacun sur la problématique du tri des déchets.

**\* Réponse à l'intervention de Madame la Conseillère communale Nicole Dupont lors de la séance du 01.04.2004, concernant la problématique des déchets à Renens :**

Après lecture approfondie de l'intervention de Mme Nicole Dupont développée lors de la dernière séance du Conseil communal, nous avons constaté que celle-ci reprend dans sa plus grande partie, les éléments de l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa du 27 mars 2003.

Mme Clerc Ulloa, lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril dernier, a remercié la Municipalité pour la réponse à son interpellation. Elle reconnaît les efforts fournis par la Municipalité, ainsi que les résultats positifs atteints et espère que ces efforts seront poursuivis, ce qui sera fait.

Dès lors, nous ne pouvons que recommander à Madame la Conseillère communale Nicole Dupont à se référer au texte de la réponse à l'interpellation de Mme Clerc-Ulloa.

Quant aux souhaits et à la personnalité de la Conseillère en compostage qui a terminé son mandat le 31 décembre 2003, nous laissons à l'interpellatrice la responsabilité de ses affirmations.

En ce qui concerne les informations données par Mme la Conseillère Nicole Dupont sur la formation des concierges, nous la remercions et la Municipalité va voir dans quelle mesure les propriétaires d'immeubles seraient disposés à y participer.

Nous tenons en outre à préciser au Conseil communal que lors de la prochaine révision du Règlement sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets, certains articles seront modifiés dans le but de pouvoir contraindre les propriétaires et les gérances à respecter les directives communales.

**M. P. Petter**, conseiller municipal, ne peut pas encore répondre plus précisément à Madame la Conseillère communale Arielle Bonzon. Un préavis concernant cet état de fait sera présenté ultérieurement au Conseil communal.

**♦ Réponse à l'intervention du 1<sup>er</sup> avril 2004 de Madame la conseillère communale Mireille Bandelier concernant le nouveau concept de parcage au centre-ville**

Suite à l'intervention de Mme la Conseillère communale Mireille Bandelier lors de la dernière séance du Conseil au sujet du nouveau concept de parcage au centre-ville, je me permets d'apporter les précisions et informations suivantes.

Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'il existe aujourd'hui trois parkings munis d'horodateurs. Il s'agit de celui de la Savonnerie, de Frehner et de l'Hôtel-de-Ville. Sur ces trois parcs, il est possible de stationner soit durant une heure pour le parking Frehner ou pour une durée indéterminée sur ceux de la Savonnerie et de l'Hôtel-de-Ville. Le long de la rue de la Savonnerie, il a été installé des parcomètres avec une durée de parcage de 42 min, durée fixée par des contingences techniques.

Il existe donc des possibilités diverses de stationner au centre de notre ville et plusieurs alternatives pour s'acquitter de la taxe de parcage. Plutôt que de vous donner maintenant tous les détails, je préfère vous informer d'une action que la Municipalité a décidé d'entreprendre en collaboration avec les commerçants du centre.

Nous avons créé un guide pratique du stationnement qui comprend toutes les possibilités de parcage au centre, avec leurs accès, les durées de stationnement, les tarifs et les conditions de paiement. De plus, à partir de la semaine prochaine et durant

deux mois, la Municipalité, toujours en collaboration avec les commerçants, offrira une ½ heure de parage gratuite pour un achat de plus de Fr. 10.--.

Dès la semaine prochaine, toujours afin de promouvoir ce qui précède, nous allons lancer une campagne d'information par voie d'affiches, de publicité sur la TVRL, d'autocollants qui permettront d'identifier les commerces partenaires et par une large distribution du guide que j'ai évoqué à l'instant. Ce guide sera adressé à l'ensemble des membres du Conseil et ainsi vous y trouverez tous les renseignements souhaités. Pour terminer, afin de mieux identifier les lieux, nous avons décidé de débaptiser le parking de la Savonnerie. Dorénavant, il s'agira du parking de la Place du Marché.

J'espère ainsi vous avoir répondu et vous remercie pour votre attention.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les nombreuses communications de la Municipalité.

**M. R. Divorne (rad.)** : Comme il est de mode ces derniers temps de tout apprendre par la presse, il vient de paraître dans le journal "LE TEMPS" de ce jour un article concernant les SIE qui renoncent à un appel d'offres concernant l'approvisionnement de l'électricité sur le marché.

Est-ce que la Municipalité peut nous renseigner à sujet ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : N'ayant pas lu cet article, je peux simplement vous dire que le SIE fait une conférence de presse le vendredi 30 avril 2004.

Le journal "LE TEMPS" a donc de l'avance, où a-t-il eu ses informations ?

**Mme K. Clerc Ulloa (F.r.)** : Effectivement lors du dernier Conseil communal, j'ai reconnu les efforts qui avaient été fournis par la Municipalité en matière de prévention et de sensibilisation de la population par rapport aux tris des déchets.. Mais je ne me suis pas prononcée sur le maintien ou non du poste de "conseillère en compostage" et si ce poste devaient s'avérer nécessaire pour une meilleure sensibilisation, personnellement je le soutiendrai.

**Mme B. Joerchel Anhorn (soc.)** : J'ai bien reçu votre réponse à mon interpellation du 11 septembre dernier sur les « négociations sur les services et les communes ». Je voudrais tout d'abord vous remercier de toute l'attention que vous y avez portée. Ces négociations sur les services à l'OMC sont en effet un sujet bien éloigné des préoccupations immédiates de la commune. Mais elles revêtent une importance majeure à long terme et cela vous l'avez bien compris : je vous en remercie.

En ce qui concerne la réponse à proprement parler, vous m'avez en fait transmis la lettre du Conseil d'Etat vaudois à qui vous aviez envoyé mon interpellation. Je me permets de réagir à cette réponse avec laquelle je ne suis que partiellement satisfaite. Il y a en effet un point qui figure dans la réponse du Conseil d'Etat vaudois sur lequel j'aimerais attirer votre attention.

#### **Préservation des services publics**

Le Conseil d'Etat vaudois reprend en effet les arguments de la Confédération sur cette question, notamment celui qui définit le GATS – l'Accord sur les services de l'OMC – comme neutre par rapport à la dérégulation du service public. Ceci relève à mon avis d'une analyse complètement erronée de la situation, qui ne tient notamment pas compte de la dynamique propre aux négociations, dont le but principal est la libéralisation à long terme de tous les services. Je rappelle que l'accord de l'OMC énumère 12 secteurs principaux et 160 sous-secteurs qu'il considère comme des domaines susceptibles

d'être libéralisés. L'éducation, l'eau, la santé, le social en font partie. Seules les fonctions régaliennes de l'Etat (police, justice et armée) ne font, pour l'instant, pas partie de cette liste.

J'encourage donc la Municipalité à rester très attentive à l'évolution de la situation car il n'existe aujourd'hui aucune garantie que les services publics seront exclus à moyen et long terme des libéralisations. On voit, par exemple, ce qui se passe dans le secteur de l'électricité où, malgré le refus clair du peuple en votation populaire en 2001, le Conseil fédéral prévoit la libéralisation pour 2007.

Toutefois, pour ce qui est du ton général de la réponse du Conseil d'Etat vaudois, je me déclare satisfaite. Celui-ci se sent manifestement concerné par cette question des négociations sur le commerce des services. Il insiste également auprès de la Confédération pour que les cantons soient mieux inclus dans les négociations comme le prévoit l'article 55 de la Constitution fédérale. Il s'est engagé à consulter désormais l'Union des Communes vaudoises sur les sujets liés aux négociations sur le commerce des services qui pourraient affecter les compétences communales. Ce sont de très bonnes choses. J'aimerais également informer que le Grand Conseil vient d'adopter une résolution apportant son soutien au Conseil d'Etat dans sa démarche auprès de la Confédération et également pour que le Grand Conseil lui-même et les communes soient informés régulièrement.

Finalement, je souhaite que tou(te)s les conseiller(ère)s communa(les)ux reçoivent pour information une copie de la lettre du Conseil d'Etat vaudois qui répond aux questions de mon interpellation.

**Mme M. Bandelier** (soc.) : Dois-je considérer qu'il s'agit d'une réponse à ma question ? C'est du moins ce que je me suis demandé en lisant le courrier que le commandant de la police m'adressait, à la demande de M. Petter. Si j'excepte les salutations d'usage, je n'ai trouvé dans l'enveloppe que la liste exhaustive des emplacements de parcage et les tarifs relatifs.

J'admets que ma question, un peu vive d'allure, manquait peut-être de clarté. Elle contenait néanmoins 2 mots importants : quand et comment, soit :

- **quand** corrigera-t-on ce que je considère comme une bourde, à savoir la mise à la cadence de 42 minutes
- **comment**, c'est-à-dire sur la base de quels présupposés politiques.

A la suite de mon intervention, des usagers sont venus apporter de l'eau à mon moulin, élargissant d'ailleurs le débat et mettant en cause la manière incohérente et décousue dont on gère – ou plutôt on ne gère pas – le stationnement en ville.

- I. On veut attirer du monde à Renens et animer la cité ? Une personne de Bussigny a cessé de venir au marché du samedi parce que c'est trop cher ; surtout le samedi où, faute de place, on doit se rabattre, justement, sur les places à 42 minutes + l'amende.
- II. On veut réglementer le stationnement pour donner sa chance à tout un chacun. Mais en vertu de quel principe (ou de quel passe-droit) la Smart VD 183 238 passe-t-elle toutes ses nuits sur les places jaunes du trottoir du bout de la rue de l'Avenir (devant le bâtiment des Retraites Populaires) ?
- III. A l'inverse, et même si le slogan "A Renens, il fait bon vivre" a été remplacé, on souhaiterait en garder l'esprit. Alors, pourquoi profiter de la 1<sup>ère</sup> Communion de l'Eglise catholique et, j'insiste, du chantier qui réduisait alors drastiquement le nombre des places de la rue de l'Avenir pour coller les voitures qui, faute d'organisation de cette manifestation, s'étaient un peu anarchiquement stationnées autour du lieu de culte ? Sympa, non ?

- IV. Enfin, on veut couvrir nos déficits et on refuse, avec les horodateurs à 42 minutes, on refuse, dis-je, les picailleurs des visiteurs qui seraient disposés à payer Fr. 10.- pour rester tranquilles pendant 5 heures !

Qu'on ne m'oppose pas la sacro-sainte obligation de la fluidité – qui, soit dit en passant, pollue l'atmosphère par d'inutiles déplacements de véhicules! –. La fluidité se développe spontanément avec l'instauration d'un prix dissuasif. C'est bien le cas avec le parcage à Fr. 2.- si l'on excepte l'exemple que j'ai cité ci-dessus et qui ne concerne que le bien nanti, oiseau rare sous nos latitudes ouest-lausannoises.

En bref, on a l'impression qu'aucun principe directeur ou organisateur ne préside aux décisions prises en matière de stationnement. Je crois que c'est Poincaré qui disait (mais je n'en suis pas sûre) : la guerre est une chose bien trop sérieuse pour la confier à des militaires. Je suis parfois tentée de parodier cette assertion en disant que "le stationnement est une chose bien trop sérieuse pour la confier à la police".

En tout cas, si mes questions du dernier conseil n'étaient pas claires, je suis prête à les remplacer par celle-ci :

**Question : "La Municipalité envisage-t-elle de se pencher sur la question du stationnement, envisagé alors comme un problème à traiter dans sa globalité, et abordant tous les aspects pratiques, sociaux, économiques et de droit qui le concernent ?"**

**M. J.-P. Leyvraz** (F.r.) : Ce qui m'a frappé, c'est que l'on fait un cadeau aux automobilistes qui viennent parquer et acheter pour plus de Fr. 10.- dans les commerces locaux en leur accordant 30 minutes de parcage gratuites. Je ne conteste nullement l'encouragement aux commerces locaux, mais quel cadeau fera-t-on aux personnes qui s'y rendent à pied, à vélo ou en transport public et qui achètent pour plus de Fr. 10.- ?

Il faut donc savoir ce que l'on se veut et surtout quel mode de transport on veut mettre en avant !

**Mme A. Bonzon** (F.r.) : Je remercie Monsieur Pascal Petter, conseiller municipal pour sa réponse partielle. Cependant, en attendant le prochain dépôt de préavis, j'ai une requête à formuler : je désirerais que de temps en temps un contrôle soit fait au heures de pointe par un policier aux trois passages piétons à l'avenue du Censuy, afin de vérifier que la priorité du piéton soit bien respectée.

**M. P. Petter**, conseiller municipal, prend note du souhait de Madame la conseillère communale Arielle Bonzon et examinera la requête pour que des contrôles soient faits.

D'autre part, il dit ne pouvoir rester sans voix face à la déferlante entre Madame Mireille Bandelier et M. Jean-Pierre Leyvraz.

Il ne partage pas l'avis de Mme Bandelier mais le respecte. La position de la Municipalité est celle qui a débouché sur ce concept de parking en partenariat avec les commerces du Centre, qui ont exprimé des craintes, des inquiétudes et qui souhaitent garder leur clientèle à Renens et non pas qu'elle parte régulièrement dans les grands centres commerciaux de l'Ouest.

Il faut donc respecter cette volonté du commerçant local de Renens et quant à favoriser un mode de transport ou un autre, il faut voir les réalités en face, c'est une option qui a été prise, on pourrait imaginer une prise de contact avec les TL pour offrir des billets de bus ; la question ne s'est pas posée, mais c'est également une démarche intelligente, il faut y réfléchir.

M. Petter n'a pas d'autre réponse à apporter pour l'instant. La Municipalité va continuer d'étudier la problématique du parage car ce n'est pas un problème final ou qui s'arrête. Il faut être constamment à l'écoute de la population, des concitoyens.

Il faudra donc évoluer avec la situation et rien ne peut encore être dit aujourd'hui. En effet, il se peut que la Municipalité vienne avec une autre option plus tard, mais pour le moment c'est la position telle que la Municipalité l'a définie et avec cette "action parking" qui va entrer en vigueur tout prochainement avec une durée de deux mois (mai et juin jusqu'à la période estivale).

**Mme M. Bandelier** (soc.) : Je voudrais simplement dire mon étonnement, voir mon ébahissement devant ce qui nous été dit à propos du départ de M. Laurent Schwed.

J'avais l'impression de nager en plein surréalisme ! Je sais que la rumeur doit être prise pour ce qu'elle est, en l'occurrence elle est souvent négative, mais dans la rumeur il y a toujours des choses qui sont partiellement vraies. Or, ce que j'entends ce soir paraît correspondre à une démarche qui a baigné dans l'huile, alors qu'on a entendu toutes sortes d'horreurs autour de ce qui vient de se passer.

Je pense pour ma part que cela ne vaut pas la peine de prendre la parole au Conseil communal pour nous dire des choses qui ne correspondent pas du tout à la réalité.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je peux tout à fait partager l'ébahissement de Madame la conseillère communale Mireille Bandelier et les rumeurs qui ont eu lieu pendant que je lisais le texte. Mais, il faut simplement vous dire que c'est le communiqué que nous de transmettre à propos du départ de M. L. Schwed, aucun autre commentaire, c'est comme ça !

**M. le Président** clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

### **3. Communications éventuelles de la Commission des finances**

**M. J.-M. Reymond**, président de la commission des finances indique que lors de sa dernière séance la commission des finances a examiné et pris position sur les préavis suivants :

#### **Préambule**

La commission des finances tient à souligner qu'une fois de plus, malgré une demande réitérée à plusieurs reprises, les chiffres des comptes communaux ont été publiés dans la presse et sur les radios locales, avant que la commission des finances ainsi que le Conseil communal prennent connaissance de ceux-ci. Regrettable erreur ou volonté de la part de la Municipalité ? Le mystère subsiste.

#### **Préavis No 41 - Ligne TL No 18**

La commission des finances a appris avec intérêt que la Commune devrait pouvoir compter sur la participation financière de diverses entreprises ainsi que des communes concernées par cette nouvelle ligne. Le montant total de cette participation n'est pas encore connu à ce jour, et par conséquent la Municipalité n'a pas voulu communiquer d'autres chiffres, hormis ceux cités dans le préavis. Après une large discussion, notamment sur le fait que cette ligne apporte une solution, que pour le transport en direction de Lausanne (ligne radiale) et aucune en direction du centre de Renens, les commissaires sont très partagés sur le bien fondé de notre engagement financier à la réalisation de cette nouvelle ligne. Après mise au vote et compte tenu des la forte

influence de notre taux d'autofinancement qui est négatif, la commission des finances n'accepte pas les incidences financières de ce préavis, apr. 3 voix contre, 2 pour et 3 abstentions.

**Préavis No 42 - Crédit d'étude pour la rénovation du Collège et la salle de gymnastique de Florissant**

Après un large tour de table sur le bien-fondé de la rénovation du ce collège, la commission des finances n'est pas opposée à priori à l'incidence financière de ce préavis. Néanmoins et compte tenu du manque de vue globale sur la planification scolaire (voir les recommandations de la commission chargée d'étudier les réponses de la Municipalité à la motion Dupuis), la commission des finances n'accepte pas, à l'unanimité, les incidences financières de ce préavis, tant qu'une planification scolaire digne de ce nom ne sera établie par la Municipalité.

A titre d'information, les prévisions de financement des infrastructures scolaires, pour ces prochaines années, pourraient faire bondir notre taux d'imposition de plus de 10 points.

**6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales**

**M. B. Saugy**, président de la commission, indique que la CARIC s'est réunie le 27 avril 2004. Elle a pris acte du dépôt de préavis concernant la ligne TL 18. Elle souhaite traiter ce préavis intercommunal.

Dans le cadre du débat d'entrée en matière et pour ne pas revenir au micro sous le point 11, je vous informe qu'elle souhaite disposer des données complémentaires suivantes :

- ✓ Un plan des lignes de l'Ouest.
- ✓ L'incidence sur la participation de Renens, d'une fréquentation plus faible que prévue ou de la concurrence du train dès la réalisation de la communauté tarifaire.
- ✓ Les incidences de la ligne 18 sur la participation de Renens au déficit des TL.
- ✓ Les économies par commune de la suppression de la ligne 37.

La CARIC est informée du fait que le Forum des Conseils Communaux souhaite renforcer son rôle de législatif informel de Lausanne Région.

Les membres de la CARIC regrettent de ne pas avoir été informés avant ce jour de la tenue après demain, de l'assemblée de Lausanne Région.

**7. Préavis No 36 :  
**Vente de la parcelle communale No 519 - Rue de la Source 5.**  
**M. Ali Hemma-Devries, président-rapporteur.****

**M. A. Hemma Devries**, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la commission d'étude : La commission chargée d'étudier le préavis ci-dessus mentionné s'est réunie le lundi 1<sup>er</sup> mars 2004 à 20 heures, au CTC.

Elle était composée de Mesdames Langeveld Loes, Martin Gisèle, Pittet Danièle et de Messieurs Nicolas Gilbert, Borloz Pierre, Mettraux Paul, Bart Roland, Bila Radovan et Ali Hemma Devries, président-rapporteur. Monsieur Iamarino Bruno était absent.

La Municipalité était représentée par Mme M. Heiniger, cheffe de service et de M. le conseiller municipal Raymond Bovier, ainsi que de M. D. Kohli, boursier communal. Est excusé M. le conseiller municipal Jean-Jacques Ambresin, il est remplacé par M. D. Kohli.

Nous remercions chaleureusement ces trois personnes pour leur présentation et des réponses qu'elles ont données aux nombreuses questions émanant des commissaires.

Pour que la commission puisse débattre objectivement et en toute connaissance de cause, la parole est donnée aux représentants de la Municipalité. M. Raymond Bovier prend la parole pour exposer les tenants et aboutissants de la mise en vente de l'immeuble locatif situé à la rue de la Source 5. M. R. Bovier précise (comme indiqué dans le préavis) que l'affectation du produit de vente ira directement au fonds Berty Michoud, qui est destiné à la création d'une bibliothèque-médiathèque.

M. R. Bovier indique que la vente de ce bâtiment vétuste est une opportunité qui ne se représentera certainement pas. C'est pour cela que la Municipalité souhaite la voir se réaliser. En effet l'immeuble situé à la rue de la Source a eu un entretien minimal. De ce fait, une remise en état nécessiterait de gros investissements qui ont été devisés aux environs de 1 million de francs. Le chiffre précis articulé en 1999 était de Fr. 975'000.-. M. R. Bovier précise qu'il faudrait rajouter Fr. 200'000.- à cette somme pour que cet immeuble soit vraiment dans les normes d'un bâtiment locatif.

La vente de cet immeuble rentre dans un projet plus vaste qui comprend les parcelles 513 et 514, rue de la Source 7 et 9. En effet, c'est une occasion de moderniser la rue de la Source, qui est actuellement peu attrayante. S'agissant d'un projet global, la Municipalité a privilégié la vente de la parcelle communale aux propriétaires des parcelles contiguës ci-dessus nommées. De plus, le prix de vente a été arrêté à Fr.650'000.-, ce qui correspond à un prix au m<sup>2</sup> de Fr. 1'529.--.

Dans le projet, il n'y aurait en principe pas de commerce au rez-de-chaussée. L'implantation d'une bibliothèque dans ces futurs bâtiments n'est pas prévue. Un lieu plus approprié pour cette dernière devrait être proche de la place du marché.

Madame M. Heiniger complète les informations de M. R. Bovier en disant qu'il est très difficile de faire du neuf avec de l'ancien. En effet l'immeuble de la rue de la Source date de 1904, il a été acheté par la commune en 1962, il a une surface habitable de 577 m<sup>2</sup>, il a 6 niveaux et dispose de 8 appartements de 3 pièces et 1 appartement de 1,5 pièces qui est désaffecté. Le rénover en y ajoutant un appartement sous les combles, comme dit préalablement, reviendrait très cher. Par ailleurs, il n'y a pas moyen d'ajouter un ascenseur dans l'immeuble.

Mme M. Heiniger et M. R. Bovier sont remerciés pour ces compléments d'information. La parole est donnée aux commissaires afin qu'ils puissent poser des questions ou apporter des compléments d'informations.

Un commissaire se demande si le projet de vente ne devrait pas s'étendre au bâtiment abritant le CRA qui jouxte celui la parcelle mise en vente. Le bâtiment du CRA ne va-t-il pas perdre de sa valeur ? A cette remarque, il est dit que l'immeuble du CRA n'est pas un bâtiment locatif, il ne nécessite pas de gros travaux ; de plus, il a été entretenu régulièrement. Un autre commissaire demande s'il y a un double mur entre l'immeuble de la rue de la source 5 et l'immeuble du CRA ? A ce propos, l'immeuble du CRA risque-t-il de souffrir de ces travaux ? Il est répondu que s'il y a lieu de rafraîchir le mur du bâtiment du CRA, cela sera à la charge du maître d'œuvre.

La question du relogement des locataires actuels est posée. Les représentants de la Municipalité disent qu'il existe diverses possibilités. Cette réponse est sujette à des critiques de la part de divers commissaires. En effet, il n'existe pas de multiples possibilités pour reloger ces locataires contrairement à ce prétend la gérance Publiaz.

Un commissaire demande quels sont les motifs qui guident la Municipalité à ne pas entretenir ce locatif ? Il est répondu que c'est pour des raisons financières.

Un commissaire demande s'il serait envisageable d'agrandir le CRA ? La réponse est négative.

Beaucoup d'interventions et de questions tournent autour du patrimoine immobilier de la Commune. Il est demandé si la Municipalité peut mettre à disposition des conseillers le relevé de son patrimoine. Il est répondu qu'actuellement, la Municipalité est en train de recenser les terrains « stratégiques » qui puissent lui permettre d'être active dans les diverses négociations à venir. Il est ajouté que les bâtiments communaux isolés et mal placés grèvent le budget communal plus qu'ils ne lui rapportent (cela demande de l'entretien et du suivi), ceci a un prix.

Un commissaire revient sur le prix de vente du m<sup>2</sup>, il est dit que ce prix qui peut paraître élevé est lié au fait que le terrain est cher, parce qu'il a une grande constructibilité. Si le projet se réalise et si nous ne vendons pas cette parcelle, il y a une forte chance que le prix de vente de l'immeuble actuel chute, ce qui sera très dommageable pour la commune.

Il est demandé si l'architecte prévoit d'élever dans les futurs immeubles un étage supplémentaire par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui ? Il est répondu par la négative, en effet s'il prévoyait cela, il devrait faire et soumettre à l'enquête un plan de quartier.

Une question est posée concernant le fonds Berty Michoud. Un commissaire demande si ce fonds rapporte encore de l'intérêt. Il est répondu que c'est le seul fonds de la commune qui dispose de liquidité. Il est précisé que le gain de la vente de cette parcelle avec son immeuble (voué à la démolition) ira intégralement au fonds Berty Michoud. Une conversation houleuse s'est engagée entre divers commissaires quant la manière de comprendre et d'interpréter la gestion et la destination des liquidités qui proviendraient de cette éventuelle vente.

Pour terminer, les commissaires se proposent de faire une interpellation qui demanderait un recensement des propriétés et des terrains appartenant à la commune.

Enfin, la commission à l'unanimité juge que la vente de la parcelle 519 avec son immeuble est une bonne transaction et qu'il faut autoriser la Municipalité à se saisir de cette opportunité, sans quoi cet immeuble ne sera plus vendable.

Conclusions : Arrivés au terme de leurs travaux, les membres de la commission ont accepté à l'unanimité ce préavis.

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. W. Siegrist** (lib.) : Au nom du groupe libéral, nous soutenons la vente de la parcelle, mais nous refusons d'attribuer cette vente au fonds Berty Michoud et souhaitons que ce résultat aille à la Commune en remboursement de la dette. Voici donc l'amendement proposé :

\* **Amendement** :

**Le produit de la vente doit profiter au remboursement de la dette de notre commune et non pas aller au fonds Berty Michoud.**

**M. J.-J. Ambresin**, conseiller municipal : Deux précisions techniques : presque à la fin de son rapport Monsieur le Président se fait le porte-parole de la commission pour demander si le fonds Berty Michoud rapporte encore des intérêts. La réponse est "oui", mais par les temps qui courent, je n'ai plus les chiffres en tête, mais c'est de l'ordre de "1, ...." et pas grand chose ...

La Municipalité a proposé de mettre ces Fr. 650'000.-- dans le fonds Berty Michoud, nous sommes actuellement à Fr. 750'000.- ( en chiffres ronds) et nous passerions à Fr. 1'300'000.--. Si l'amendement de Monsieur le conseiller communal Walter Siegrist devait être accepté il serait inscrit comme gain comptable et viendrait diminuer les charges de l'exercice 2004. Mais la Municipalité propose un autre usage de ce montant de Fr. 650'000.--.

**M. W. Siegrist** (lib.) : Si le texte de l'amendement n'a pas été écrit avant, c'est simplement parce malgré que je sois président de groupe du parti libéral, je n'ai toujours pas reçu par écrit le rapport. Vous comprendrez pourquoi j'ai mis du temps à rédiger cet amendement !

**Mme D. Pittet** (F.r.) : A propos de la transmission de ce rapport. Il a été transmis à la dernière séance du Conseil communal au parti libéral. Il l'a également reçu par l'intermédiaire de Monsieur le conseiller communal Gilbert Nicolas, commissaire. Ensuite, concernant cet amendement, la discussion a porté sur ce sujet lors de la séance de la commission d'étude du préavis et pour ma part j'ai une position très claire, je n'entrai en matière sur la vente de cet immeuble qu'à l'unique condition que le montant soit transmis par la suite au fonds Berty Michoud. Si on commence à vendre des immeubles pour ramener de l'argent dans les fonds de la Commune, on risque de prendre tout notre patrimoine.

**M. E. Roscigno** (soc.) propose, au nom du groupe socialiste, de refuser l'amendement proposé par Monsieur le conseiller Walter Siegrist.

**M. Ch. Widmer** (rad.) : Je me réjouis de l'intervention de Madame la conseillère communale Danièle Pittet, parce que je me demande ce que l'on va faire avec la parcelle "En Bellevue" ?

**M. le Président** soumet l'amendement au vote ; **l'amendement est refusé** à une large majorité, quelques avis contraires et quelques abstentions.

**M. le Président** prie le **président-rapporteur** de donner lecture des conclusions municipales :

## C O N C L U S I O N S

### LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis N° 36 de la Municipalité du 9 février 2004,  
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à vendre au nom de la Commune de Renens la parcelle N° 519 d'une surface de 425 m<sup>2</sup>, sise à la rue de la Source 5, pour le prix de Fr. 650'000.--, sans garantie et pour solde de tous comptes.

2. **Autorise** la Municipalité, au travers du compte N° 234.3809 «Attribution au fonds Berty Michoud», de faire figurer le produit de la vente de Fr. 650'000.-- au crédit du compte N° 9233.07 «Fonds Berty Michoud». Cela occasionne, dans les comptes 2004, une charge non budgétée de Fr. 367'960.-- (valeur comptable de l'immeuble).

La sanction de l'autorité cantonale est réservée, en vertu de la loi du 28 février 1956 sur les communes.

Soumises au vote, les conclusions municipales sont acceptées à une large majorité.

8. **Préavis No 39 :**  
**Admission de 17 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.**  
**Mme Catherine Saugy, présidente-rapporteure.**
  
9. **Rapport de la commission chargée d'étudier la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts intitulée "Planification scolaire à Renens" du 26 juin 2003.**  
**M. Jean-Marc Dupuis, président-rapporteur.**

**M. J.-M. Dupuis, président-rapporteur :** La commission s'est réunie les 15 avril et 19 avril 2004 à la salle de conférence du CTC, à Renens.

Elle était composée de Madame Myriam Romano et de Messieurs Barraud Olivier, Depallens Jacques, Desboeufs Hubert, Morisod François, Roscigno Eugène, Rouyet Jean-Pierre, Saugy Bernard, Widmer Christian et Dupuis Jean-Marc président-rapporteur.

Messieurs Bovier et Golaz, Municipaux, Tauxe, directeur des établissements primaires ont encadré la séance. Je profite, au nom de la commission, de les remercier pour leur précieuse collaboration.

### **Préambule**

La Commission remercie les auteurs de la réponse municipale pour leur travail, celui-ci nous a permis d'avoir un document de travail pour nos réflexions.

Monsieur le Municipal Golaz nous donne les dernières nouvelles et directives émanant du canton ainsi que les objectifs cantonaux pour l'Ouest lausannois. A savoir :

- implantation (peut être à la Planta) d'un gymnase dans l'Ouest
- rapatriement des prégym (VSB) dans leur localité
- mixité des voies secondaires (VSO,VSG,VSB) sur un même site

Monsieur Tauxe nous renseigne sur les bassins de population actuels ainsi que la méthode de remplissage des divers établissements (primaires et secondaires).

Monsieur le Municipal Bovier ajoute qu'il est difficile de planifier à long terme en fonction des plans de quartiers actuels.

### **De la méthode à adopter**

Après avoir pris connaissance de l'intention des « motionnaires », la commission adopte la méthode de travail suivante. Dans un premier temps, elle se penchera sur la réponse de la municipalité et prendra position. Ensuite elle se consacrera à une réflexion globale sur tout le domaine scolaire afin de ressortir des critères pertinents et certaines pistes. La synthèse de l'analyse permettra de demander à la municipalité des informations et précisions. Enfin elle tirera les conclusions de ses travaux et les proposera au Conseil communal.

### **Les objectifs de la commission sont**

- ♦ Se prononcer sur la réponse de la municipalité à la motion de la commission ayant étudié le préavis 35.
- ♦ Demander à la municipalité d'établir un plan directeur scolaire sur 15 à 20 ans accompagné du plan financier y relatif.

### **La réponse de la Municipalité**

La commission trouve que le document municipal censé être le point de base de réflexion évolutive à long terme (p.1), manque singulièrement d'étoffe. Beaucoup de critères n'ont pas été pris en considération.

Le ratio (nombre d'élèves par appartement p.3) de 0.5 élève par appartement est irréaliste et trop bas ce qui adoucit le constat général du manque de locaux de dégagement. Ce ratio varie fortement par quartier et sera un élément clé de la planification car il est directement lié au coefficient d'utilisation des surfaces et aux plans de quartiers.

Dire qu'il est quasi impossible d'aller plus loin que 2007 (p.7) est un manque de discernement. Il faut une planification à bien plus longue échelle dynamique, sans cesse remise à jour afin d'affiner en permanence les prévisions.

La commission n'adhère pas au rejet du troisième site (p.7). On a l'impression que le travail est fait à l'envers : on met les bâtiments, puis on espère que les personnes viendront habiter les bons quartiers et auront le nombre d'enfants souhaité. Le troisième site doit être une conséquence de la planification et non une décision à priori. De plus l'agrandissement du collège du Léman n'est pas forcément la panacée et d'autres solutions pourraient être étudiées. Le document conduit à une voie unilatérale sans alternative. La commission aurait désiré connaître les réflexions et la démarche utilisée par la municipalité.

Enfin la commission estime qu'il manque dans la méthode de raisonnement l'étude de différents scénarii.

### **Analyse de la situation et réflexions**

Après avoir entendu les propos de la municipalité et de Monsieur Tauxe, pris connaissance des réflexions faites dans le cadre de la commission scolaire et de la CARIC, la commission s'est faite les réflexions suivantes :

### **Manque de synthèse et retard de la commune**

Les commissaires déplorent le manque de cohésion régionale. De plus il s'avère que Renens est en retard en terme de planification scolaire. Alors que les communes voisines posent les premières pierres, notre commune en est toujours aux réflexions et analyses et devra, vu la situation, travailler sous la pression du temps.

- Quelle est la disponibilité des locaux chez les voisins
- L'étude de structures temporaires (si un collège doit être reconstruit ou déplacé).
- L'utilisation de locaux commerciaux

Une mesure d'urgence sert à gagner du temps sans influencer la réflexion et la décision finale, tout en gardant un maximum de marge de manœuvre. Elle ne doit en aucun cas être une mesure de remplacement.

Les bassins de population des zones limitrophes à la commune n'ont pas été pris en considération, l'étude est faite comme si Renens était une île.

### **Un bon enseignement dans un bon bâtiment**

On étudiera également la possibilité de raser et reconstruire avec des technologies modernes (cf. Florissant).

A l'avenir, il y a volonté d'avoir toutes les voies secondaires sur un même site. Même si ce n'est pas tout à fait véridique de nos jours, une répartition VSB-VSG-VSO de 1/3, 1/3, 1/3 donne une bonne base de départ pour la planification de l'occupation des locaux.

### **L'avis des utilisateurs**

La commission propose que la problématique soit également abordée du côté des usagers des établissements. Quelles sont les conditions les plus favorables pour la dispense de l'enseignement. Quelle est la taille critique d'un site en fonctions de ses usagers.

### **Qui ira dans quelle école dans 15 ans ?**

Une analyse démographique détaillée doit être entreprise, quelle type de population et quelle densité de population occuperont les quartiers dans 5 ans, 10 ans et 15 ans.

Les estimations à long terme doivent être effectuées en prenant en considération plusieurs hypothèses de travail :

- Le développement et la densification des quartiers, en mettant des facteurs de pondération selon les critères : certaine, probable ou peu probable.
- Les potentialités relatives au plan directeur et plans de quartiers (densité d'habitation).

Ce travail permettra de recréer une carte de la commune et de constater comment les bassins de recrutement scolaire évoluent.

Ce document devra être en permanence actualisé, en fonction de l'évolution de la situation ; ça ne doit pas être un rapport 2004-2019, mais un document « A-A+15 » donnant en tout temps une vision à 15 ans.

La commission veut éviter un Verdeaux bis où on ne sait pas s'il faut d'abord déposer un préavis d'agrandissement ou s'il faut envoyer d'abord les invitations pour l'inauguration.

Le but du travail : «mettre le train sur les rails, monter dedans et ne pas y courir après »...

### **Complément d'enquête et demande à la Municipalité**

Forte des réflexions ci-dessus, la commission demande à la Municipalité :

- d'étudier les mesures d'urgence proposées (disponibilité chez les voisins, structures temporaires, locaux commerciaux),
- de nous renseigner sur les réserves de constructibilité sur les sites existants,
- d'établir un inventaire des bâtiments existants et de rechercher de nouveaux bâtiments,
- d'établir une planification scolaire dynamique comprenant :
  - l'évolution des populations par quartier.
  - la détermination du nombre de sites primaires et secondaires dans un cas idéal
  - les coûts relatifs
  - la variante plus réaliste en tenant compte des contraintes actuelles

### **Divers et remarques additionnelles**

La commission a brièvement abordé la mise en suspens du préavis 38. Elle ne peut pas intervenir directement et propose à la commission nommée de se réunir brièvement après le conseil et de suivre la proposition 3) des conclusions de ce rapport.

Afin de gagner du temps les commissaires décident de rapporter pour le conseil communal du 29 avril. Le Président de la commission avertira le bureau en conséquence. Le rapport sera envoyé pour étude et corrections le jeudi 22 avril 2004 et sera transmis à la Municipalité, au bureau du conseil et aux président(e)s des groupes le 23 avril 2004.

### **Conclusion – Décision**

La commission chargée d'étudier la réponse de la municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jean-Marc Dupuis et consorts intitulée « Planification scolaire à Renens » du 26 juin 2003, décide à l'unanimité :

**1. de renvoyer à la Municipalité ladite réponse.**

**2. de demander à la Municipalité**

- **d'étudier des mesures d'urgence proposées**
- **de nous renseigner sur les réserves de constructibilité**
- **d'établir une planification scolaire dynamique**
- **d'établir un inventaire des bâtiments existants**
- **de rechercher de nouveaux bâtiments ou sites.**

**3. de proposer au conseil le renvoi systématique de tout objet ayant trait à l'immobilier scolaire, avant réception et analyse par la commission, des compléments demandés. Ce dernier point n'est pas valable pour le préavis 37.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

**M. M. Scala** (soc.) estime qu'il manque dans l'énumération des sites potentiels, les sites industriels qui pourraient être éventuellement réhabilités (comme par exemple : ASCOM, à Orbe) !

**M. J.-M. Dupuis** confirme que dans les demandes de recherche de bâtiments, c'est la globalité des sites, donc également les sites commerciaux et industriels, qui ont été abordé. Le rapport de la commission va aussi dans le sens de la remarque de Monsieur le conseiller communal Michele Scala.

**Mme M. Bandelier (soc.)** : Vu ce qui précède, la commission du préavis No 38 doit-elle siéger ?

**M. le Président** soumet au vote les points 1 et 2, qui sont conformes à notre règlement. Les thèmes à étudier peuvent être joints à cette demande. Par contre le point 3 ne peut être voté. Le Conseil communal peut l'appliquer s'il le juge utile, mais cela ne peut être décidé de cette manière.

**C'est à l'unanimité que les conclusions de la commissions sont acceptées.**

La motion est donc retournée à la Municipalité pour étude et rapport.

**10. Préavis No 40 :**  
**Admission de 15 candidats à la bourgeoisie de la Commune de Renens.**  
**Dépôt du préavis - discussion préalable.**

**M. le Président** nomme la commission de naturalisation pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est pas demandée.

**11. Préavis No 41 :**  
**Ligne TL No 18.**  
**Dépôt du préavis - discussion préalable.**

**M. le Président** ouvre la discussion préalable.

**M. J.-P. Leyvraz (F.r.)** : J'aimerais souligner le problème des feux sur la route de Cossonay, afin de ne pas se trouver dans des situations comme à l'arrêt 1<sup>er</sup>-Août.

Prenons un habitant de Sur-la-Croix qui veut traverser la route pour prendre son bus 18 en direction de Lausanne. On nous dit qu'il n'aura jamais plus de 45 secondes à attendre. Mais 45 secondes, ça peut être long si ce sont précisément les 25 secondes avant l'arrivée du bus + les 20 secondes de son arrêt. L'utilisateur arrivé en avance acceptera difficilement de rater son bus et d'attendre 12 à 20 minutes seulement parce qu'on n'a pas voulu lui donner le vert pour traverser. Il sera donc fortement tenté de se précipiter sur la chaussée.

Il faudrait donc une programmation des feux qui tienne compte de la position du bus de façon à empêcher une situation de ce genre. La commission peut-elle se pencher sur ce problème ?

J'ai préféré en parler déjà maintenant parce que ça nécessite peut-être de revoir la répartition des voies sur la chaussée ou l'emplacement exact des arrêts et passages pour piétons.

**M. E. Roscigno (soc.)** : En son temps, Monsieur Pascal Petter, conseiller municipal, avait répondu à une intervention concernant la mise à 50 km/heure de la route de Cossonay. A cette époque une réponse très complète - que j'avais acceptée - de la part de la Municipalité allait dans ce sens. Il y avait entre autre au moment où la ligne No 18 serait

construite de revoir la situation. Pour la CARIC, avoir éventuellement la réponse du Voyer Cantonal suite à cette installation de feux et les arrêts de bus sur la Route de Cossonay, cette route pourrait enfin passer à 50 km/heure.

**Mme N. Haas Torriani** (F.r.) souhaite que la Police examine à nouveau le problème des Baumettes. A l'époque, on avait demandé du 30 km/heure, il avait été répondu que ce n'était pas vraiment possible à cause des TL, car ils avaient des horaires à respecter.

Je pense que la commission pourrait examiner cette remarque pour nous donner un réponse et voir si cela est envisageable.

**M. le Président** nomme **la commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)** pour l'étude de ce préavis, étant donné que la discussion préalable n'est plus demandée.

**12. Préavis No 42 :**  
**Crédit d'étude pour la rénovation du collège et de la salle de gymnastique de Florissant.**  
**Dépôt du préavis - discussion préalable.**

**M. le Président** nomme la commission d'étude, étant donné que la parole n'est pas demandée :

Du groupe Fourmi rouge	:	M. J.-P. Rouyet, <b>président-rapporteur</b> Mme Arielle Bonzon
Du groupe libéral	:	M. J.-M. Dupuis,
Du groupe socialiste	:	Mme Nathalie Kocher Mme Myriam Romano M. Robert Mulopo
Du groupe AeC	:	Mme Christine Sartoretti
Du groupe radical	:	Mme Madeleine Doudin M. Jacques Berthoud M. Pascal Montemari

**13. Propositions individuelles et divers.**

**Mme D. Pittet** (F.r.) développe son interpellation : Lors de l'étude du préavis no 36 « Vente de la parcelle communale no 519, rue de la Source » qui a été adopté ce soir par le conseil communal, quelques commissaires se sont interrogés sur la légèreté avec laquelle on se sépare de certains éléments de notre patrimoine immobilier; ils craignaient notamment que la commune déjà peu fortunée ne se découvre un beau matin, comme la cigale, fort dépourvue en biens immobiliers. Pour tranquilliser les commissaires, le municipal M. Raymond Bovier a évoqué le fait que notre cité disposait de terrains plus stratégiques que d'autres. La parcelle 519 que nous venons de décider de vendre avait été achetée dans les années 60 dans le but très stratégique de maîtriser le développement du centre. Or plusieurs décennies plus tard, on constate que cette

parcelle isolée et quelque peu oubliée au centre d'autres terrains détenus par des privés deviendra difficile à négocier si on ne profite d'une opportunité qui nous est offerte dans un projet dont nous n'avons pas été les initiateurs.

Notre municipal des travaux a d'ailleurs qualifié du terme de « petits canards boiteux » les parcelles mal situées, isolées, trop petites qui nous coûtent cher à l'entretien et qui possèdent un faible potentiel à moyen et long terme.

**La présente interpellation demande à la Municipalité de nous dresser un inventaire des biens immobiliers (parcelles, terrains, immeubles) en les classifiant en fonction de leur potentiel (est-ce un bien qui nous coûte plus qu'il nous rapporte, est-ce un bien qui nous permet d'envisager l'agrandissement d'un bâtiment scolaire, est-ce un bien qui nous permet de contrôler le développement du territoire, etc). Si nous avons l'esprit réducteur de l'actuel président des Etats-Unis, nous pourrions parler de « bons » et de « mauvais » biens.**

L'objectif final d'une telle démarche étant, bien entendu, de mettre en évidence les réelles richesses de notre cité et notamment d'éviter de vendre de manière opportuniste pour combler le vide de nos caisses. Mieux connaître notre patrimoine immobilier devrait aussi nous rendre plus moteur dans l'aménagement et le développement de notre territoire urbain.

**M. J.-M. Reymond (AeC) :** Je ne suis pas très surpris de l'interpellation qui vient d'être déposée. Mais à titre d'information, la commission des finances avait déjà faite une demande similaire il y a quelques années. Une présentation avait été faite à l'occasion d'une séance de la commission sur un transparent nous montrant le prototype même de cet inventaire avec ce qu'il y avait dans cet inventaire.

Je suis donc assez surpris que la Municipalité ne réagisse pas en disant que cet inventaire existe et que l'on s'en sert ... alors existe-t-il ou n'existe-t-il pas ?

**M. R. Bovier,** conseiller municipal, précise qu'un inventaire des bâtiments existe, par contre l'inventaire des propriétés avec les terrains est en cours d'élaboration. Or, lors de l'étude du préavis, on ne m'a pas demandé d'examiner cet inventaire. Par contre, suite à cette interpellation, nous allons le montrer .

**M. Ch. Widmer (rad.) :** Je faisais partie de la commission des finances quand cette demande avait été faite. Il y aussi un autre sujet sur lequel on pourrait aussi se pencher, c'est tous les biens qui figurent dans les comptes. Dans le patrimoine financier et administratif, toutes ces positions figurent, il suffit de prendre le plan de la Ville.

Mais, si effectivement, il faut mettre des fonctionnaires au travail pour présenter cet inventaire, il faudra le réactualiser en permanence. Je me demande donc ce que cela va coûter pour ce que cela pourrait rapporter.

**Mme D. Pittet (F.r.) :** J'avais d'abord appelé cette interpellation "Inventaire de nos bons et mauvais biens", parce que je pense qu'il serait bon de mettre des étoiles sur certaines de notre propriétés, il y en a qui semble-t-il sont des vrais gouffres pour la Commune, pensant à tous ces bâtiments qu'elle ne parvient pas à rénover, qu'elle laisse "se dégingluer" et puis qu'on est presque obligée de brader !

Voilà pourquoi j'aimerais nuancer, je ne souhaite pas une liste exhaustive, mais qu'il existe une cotation des biens communaux !

**M. A. Goedecke (rad.) :** En ce qui concerne les étoiles, j'en mets des grosses à nos collèges et je les céderais volontiers tous gratuitement à l'Etat de Vaud. En ce qui concerne le préavis No 41, je rends attentif le Président qu'il y a eu un accord de

participation aux frais d'exploitation entre les communes de Prilly et Renens, je lis cela dans le rapport élaboré et admis par les 2 Municipalités, qui nous lie nous autres dans le cadre de la commission, il serait bon d'avoir cet accord et surtout de savoir si le communiqué de la Municipalité a été approuvé par le Conseil communal par ce qu'autrement on ne sait pas comment s'en sortir dès le moment où la commission des finances refuse le crédit.

Tenant compte des coûts directs et indirects, qui sont investis par notre Commune pour cette publication, de l'existence dans notre région d'organismes professionnels pour les publications à caractère médiatique, qui sont d'ailleurs capables de respecter les différentes sensibilités politiques, voire d'assumer eux-mêmes la responsabilité de leurs textes, je crois qu'une nouvelle orientation doit être prise pour ces informations.

Dans le passé à plusieurs reprises, les membres de ce Conseil avaient soulevé la question de la nécessité de soutenir le journal de l'Ouest, en en y incorporant les faits et gestes de notre Commune, comme le font d'autres Communes et en particulier mensuellement celle de Crissier.

Ce journal, grâce à ces reflets des Communes de l'Ouest constitue **un maillon fort de l'ouest**, permettant à chacun de s'y retrouver et surtout de constater dans une seule et même publication, toutes les démarches de nos autorités afin de s'entraider, en découlant de diminuer les charges d'exploitation, tout en améliorant les services et renseignements en faveur de tous les habitants de cette région.

Le "Renens Infos" qui est distribué à tous les ménages de Renens, ne remplit qu'un rôle isolationniste et **n'apporte ainsi aucune contribution à la construction de la région ouest.**

#### **Mes questions à la Municipalité :**

Ne pensez-vous pas qu'il est maintenant venu le temps pour toute notre région :

- 1) de garantir à la population des informations précises, impartiales et complètes quant à nos activités et démarches en tous genres **en évitant entre autres de les politiser,**
- 2) **de soutenir l'existence du Journal de l'Ouest** par nos publications communales mensuelles ou bimensuelles, en tentant dans le cadre des rencontres informelles des syndicats par exemple, de solidariser dans ce sens "toutes les Communes de l'ouest" ?

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Je vais tenter de donner quelques informations à M. A. Goedecke. Lorsque "Renens Info" a été mis en place, d'autres solutions avaient été étudiées, celle de participer à l'instar de ce que fait la commune de Crissier au Journal de l'Ouest.

Or, le coût de cette publication dans ce journal était largement supérieur à ce que nous faisons nous-mêmes.

Dans le "Renens Info", il faut bien savoir que nous ne faisons pas le travail des journalistes, nous faisons un travail d'information communale.

Je voudrais juste dire que le seul texte libre qui existe , c'est celui de l'édito qui est fait à tour de rôle par les municipaux. Tout le reste, ce sont des informations données par nos services. Le Journal de l'Ouest actuellement ne paraît plus que tous les 15 jours, peut-être bientôt tous les mois ; je crois qu'on ne peut plus compter sur le Journal de l'Ouest, c'est navrant à dire parce que c'était un journal qui aurait pu nous rendre service, mais il faut admettre qu'il ne nous rend plus ce service.

Je vous propose donc de continuer de notre manière, d'ailleurs cette feuille d'information est très appréciée et nous entendons les gens dans la rue, mais aussi des réactions arrivent par écrit et ou par téléphone.

Cette feuille "Renens Info" correspond donc bien à l'objectif que s'était fixé la Municipalité.

**Mme C. Saugy** (AeC) : Une réflexion me vient à l'esprit en entendant les propos de Madame la Syndique. Peut-être que si toutes les communes de l'Ouest avaient joué le même jeu de Crissier et Prilly en utilisant le Journal de l'Ouest, il ne serait pas dans la situation où il se trouve actuellement !

**Mme B. Joerchel Anhorn** (Soc.) : En lien avec l'intervention que j'avais faite au printemps 2002 sur l'aménagement de la zone 30 dans le village de Renens, j'aimerais tout d'abord remercier chaleureusement la Municipalité. En effet, les travaux sont pour l'essentiel terminés. Je remercie en particulier la Municipalité d'avoir tenu compte de mes suggestions pour ce qui est de l'aménagement de l'Avenue du Temple, à la hauteur de l'école du 24-Janvier. Le nouveau passage piéton et les places de parc me semblent répondre aux impératifs de sécurité pour les écoliers qui se rendent à l'école. Idem pour les blocs de ralentissement qui ont été posés en bout du chemin de Borjod. Je suis donc tout à fait satisfaite des travaux réalisés.

Je me permets toutefois de revenir sur la 3<sup>ème</sup> suggestion que j'avais faite sur la pose d'un bloc de ralentissement ou d'un dos d'âne en haut du chemin du Carreau qui n'a pas été réalisée. Je le regrette beaucoup. Au vu des nombreux excès de vitesse auxquels j'assiste quotidiennement dans cette descente, je me permets donc d'insister sur ma demande initiale : n'est-il vraiment pas possible de mettre un bloc ralentisseur tout en haut du chemin du Carreau pour éviter que les voitures accélèrent dans le virage qui jouit d'une très mauvaise visibilité ?

Je rappelle que le chemin du Carreau ne dispose pas de trottoir : les enfants qui se rendent à l'école ne sont donc pas protégés.

➤ **Question :**

J'aimerais savoir ce qu'il en est du bus scolaire : cela fait maintenant quelques temps qu'il y a eu cet accident en Valais avec un bus scolaire qui n'avait pas les sièges adaptés (dans le sens de la marche) ni les ceintures de sécurité et qui a eu des conséquences dramatiques. J'aimerais savoir si la Municipalité s'est préoccupée de la question pour les bus scolaires de Renens et si non : est-ce qu'elle entend le faire bientôt ?

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : Le bus scolaire d'Ondallaz ainsi que celui de Renens ne sont pas adaptés aux nouvelles normes européennes (CEE). Ils ne sont pas munis de ceintures de sécurité individuelles.

Le bus d'Ondallaz a, quant à lui, bien quelques années et de nombreux kilomètres au compteur. Il va falloir le changer dans un avenir assez proche et nous aurons, dès lors, résolu le problème, puisque le nouveau bus que nous envisageons d'acheter sera, lui, muni de toutes les sécurités nécessaires.

Je vous donnerai plus d'infos pour le bus scolaire sillonnant les rues de Renens lors de notre prochain Conseil communal.

**M. M. Scala** (soc.) remercie d'abord la Municipalité, puis la commission de naturalisations pour les diverses réponses données à ses interventions lors du Conseil communal du 1<sup>er</sup> avril dernier.

En ce qui concerne les délais d'attente concernant les dossiers de naturalisation, il a compris qu'ils étaient principalement dus aux nombreuses piles de dossiers accumulés par le canton. Il lui semble que d'une certaine manière les droits fondamentaux d'une personne sont affectés.

Il propose à la Municipalité de faire un courrier au Conseil d'Etat pour mettre fin à cette situation.

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : La Municipalité partage les inquiétudes de M. Scala ; des démarches sont en général faites pour obtenir des délais moins longs. Il y a eu une période où le service concerné avait rattrapé tout le retard accumulé. Le nombre de naturalisations - on le voit également dans notre Commune - a augmenté à nouveau et il n'y a pas assez de personnel au Canton !

La Municipalité peut néanmoins écrire au Conseil d'Etat, mais l'efficacité ....

**M. B. Saugy** (AeC) : Nous avons apprécié que la commune procède à l'entretien de la forêt de Pachoudaz et d'en être informés. Ayant appris qu'il était possible d'acheter du bois de feu à proximité de chez nous, nous en avons commandé.

Surprise au moment d'aller le chercher, nous ne l'avons pas trouvé dans la forêt. Recherche faite, nous avons constaté que tout le cordon boisés devant les maisons avait été rasé. Nous avons entendu parler d'un arbre tombé sur une maison voisine, mais nous n'avons vu ni dégâts, ni réparation récente de l'auvent en plastique soi-disant touché. Loin de nous pourtant l'idée que les quatre arbres malades ou dangereux ne devaient pas être remplacés.

Quant aux dix autres, ou bien la présence de nouvelles constructions trop près d'eux leur a fait du tort et dans ce cas la Municipalité devrait respecter la loi qui interdit de construire trop près des forêts protectrices, ou bien c'est la présence des forêts et cordons boisés trop près des nouvelles constructions qui dérange et par conséquent, est fatale aux arbres. Dans ce cas aussi, la Municipalité devrait faire respecter la loi.

Il est évident que cette loi sur les forêts non respectée à la Piscine et derrière le Parc Sauter n'a pas été faite pour embêter la population, mais bien pour la protéger de risques naturels évidents tels que glissement de terrain ou éboulements. On comprend mieux dans ce contexte certaines fausses rumeurs qui faisaient état d'un pseudo droit de vue pour justifier la destruction des arbres et des arbres protecteurs en particulier.

Pour être bien sûr que la Municipalité n'a pas cédé à des intérêts égoïstes qui dévalorisent l'ensemble du site, nous lui proposons fermement d'organiser une petite fête pour démontrer ses bonnes intentions lors de la replantation des essences majeures imposées par la loi et le statut de cordon boisés protecteur, ainsi que le stipule la lettre du garde-forestier.

La Municipalité ayant fait réaliser à Arc-et-Renens une dérisoire "pissolette" en pavé et une vasque en béton surélevé pour répondre à la demande de restitution de la cascade de Pachoudaz, nous pouvons en effet craindre qu'elle ne se contente d'un bonsaï dans un pot pour remplacer les 14 arbres abattus ! Nous serons donc très présents pour nous assurer que cette fois la Municipalité respecte la loi et l'attrait d'un site pas encore totalement dénaturé.

**M. M. Perreten**, conseiller municipal : J'ai lors d'une précédente séance du Conseil communal expliqué la raison pour laquelle on devait abattre ces 14 arbres sur l'ordre du garde-forestier. Je tiens comme vous à ce que la forêt reste forêt, ce n'est pas pour la vue des gens d'en-dessus, c'est parce qu'il y a un arbre qui est tombé sur une véranda en plastique ; c'est les assurances qui sont en train de se débrouiller, parce que la loi forestière c'est différent. Pour le bout de barrière, il y a un "chabourri" maintenant, il sera remplacé par une barrière en bonne et due forme. On va replanter, j'y tiens autant que vous.

**M. B. Saugy** (AeC) : De nouveau, comme je l'ai dit au début, on a reçu cette information j'en étais très heureux, on a lu les explications du garde-forestier, mais il est vrai que lorsque l'on a vu les 14 arbres abattus l'un à côté de l'autre - comme par hasard devant des bâtiments qui venaient d'être construits - on s'est demandé s'il y avait des

engagements de replanter ; évidemment nous seront là pour fêter la plantation de ces nouveaux arbres !

**M. M. Perreten**, conseiller municipal : Pour ceux qui habitent le quartier, vous verrez qu'il y a un arbre qui est resté - coupé aux 2/3 de sa hauteur- c'est parce qu'il y a un nid de pic-vert à l'intérieur...l'arbre pourra donc tout seul !

**Mme S. Sisto-Zoller** (F.r.) : Des parents d'élèves de la Planta ont appris par leurs enfants que suite aux déficits record de l'Etat de Vaud, des classes vont être supprimées et les élèves répartis dans des classes parallèles, augmentant le nombre d'élèves par classe. C'est ainsi qu'à la Planta le 8B4, classe de musique, va tomber l'année prochaine et les élèves répartis dans les autres 9B, qui auront ainsi plus d'élèves par classe.

Après deux ans passés ensemble, les classes ont une bonne ambiance, casser ces classes c'est perturber le travail en 9<sup>ème</sup> - on n'arrête pas de dire aux enfants l'importance de cette 9<sup>ème</sup> année, préparation d'examens, etc....

La classe qui va être supprimée a déjà préparé son voyage d'études de fin de scolarité qui se fera en 9<sup>ème</sup> année (voyage payé en partie par la vente de pâtisseries, etc...). Or, j'ai appris ce soir que le même exercice était prévu dans une 7B.

Voici mes questions :

- ◆ Est-ce que la Municipalité connaît ces faits ?
- ◆ Si oui, la Municipalité confirme-t-elle ces faits ?
- ◆ La Municipalité peut-elle nous indiquer si le nombre d'élèves (par classe) prévu par la loi scolaire sera respecté ?

**M. O. Golaz**, conseiller municipal : Je prendrai contact prochainement avec M. Vacheron, directeur de la Planta, pour lui demander les informations nécessaires pour vous répondre lors du prochain Conseil.

**M. O. Barraud** (soc.) : Un nouveau coup dur frappe l'ouest lausannois et plus particulièrement Renens. Après la fermeture de IRIL (350 emplois supprimés), c'est maintenant 60 emplois qui risquent de disparaître en cas de fermeture de l'entreprise Mayer & Soutter.

Cette entreprise spécialisée dans la reliure industrielle est menacée d'une faillite, à cause d'un surendettement. Une soixantaine d'emplois et un savoir-faire spécialisé risquent d'être perdus à jamais. Même si la situation est compliquée, il est impératif que tous les partenaires concernés se retrouvent pour renouer un dialogue constructif, afin de trouver une solution acceptable. Je suis d'avis que la Municipalité doit également s'impliquer pour garantir le maintien des emplois menacés dans l'ouest ; elle pourrait prendre, par exemple, contact avec la BCV et lui demander de tout mettre en œuvre pour sauver cette entreprise, elle pourrait aussi prendre contact avec la Direction de l'entreprise pour l'inciter à entreprendre des démarches et être favorable en faveur de la BCV. Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- ✓ Est-elle déjà intervenue dans cette affaire ?
- ✓ Si oui, quelles mesures de soutien ont-elles été mises en œuvre ?
- ✓ Si non, pourquoi ?

A titre personnel, j'espère vivement que la BCV ne sera pas frappée d'amnésie et qu'elle se rappellera ses récents déboires. En sauvant la BCV, les contribuables vaudois, ainsi que les autorités politiques, ont marqué leurs intentions de conserver un établissement bancaire, dont la mission est, entre autre, d'aider les entreprises locales. Notre Banque doit contribuer à sauver ces emplois, c'est son devoir !

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : Depuis avant Pâques, la Municipalité suit de près tout ce qui se passe à Mayer & Soutter . J'avais dans un premier temps eu un téléphone du personnel, puis du syndicat qui s'occupe de soutenir ce personnel, nous avons suivi les informations que l'on nous a données. J'ai personnellement pris contact avec le directeur, discuté avec lui et j'ai un peu de peine à le dire, mais il y a un problème à la direction de l'entreprise. Nous avons aussi pris contact avec le Canton, le service de la promotion économique, le service de l'emploi pour savoir ce que l'on pouvait faire et naturellement que le service de la promotion économique intervient si la direction de l'entreprise le demande !

Nous avons donc transmis cela au syndicat . Or, si la direction ne veut pas intervenir, c'est un peu difficile... ! Madame Marianne Huguenin a également participé à deux séances de la commission du personnel

Tout cela pour vous démontrer que la Municipalité de Renens se soucie de ces places de travail. Les affaires suivent leur cours. Il s'agit maintenant de faire un vrai plan de sauvetage, mais il faut que la direction de Mayer & Soutter veuille bien le faire.

**M. W. Siegrist** (lib.) : Je reviens sur l'intervention de Madame la Syndique en ce qui concerne la suppression du préavis No 37 et pour donner quelques explications : ce n'est pas vrai que la commission était contre le préavis, elle était contre l'implantation choisie par la Municipalité et contre le "forcing" qui est parfois fait, parce que l'on nous a convaincus que c'était nécessaire - il faut 4 classes à la rentrée 2004-2005 - or, trois semaines plus tard ce n'est plus nécessaire... je n'y comprends donc plus rien !

Je voulais également ajouter ce qui a été dit en préambule à l'étude du préavis No 37 :  
(...)

Votre serviteur se fait le porte-parole de plusieurs membres de la commission ainsi que de certains membres du conseil communal qui sont excédés par le fait de devoir toujours être mis sous pression par des préavis qu'il faut adopter dans l'urgence à cause de délais impératifs.

Il est rappelé que les membres du conseil communal ne sont pas employés par la commune et qu'ils prennent sur leur temps libre pour exercer une charge publique, tandis que les membres de la Municipalité sont des fonctionnaires à temps partiel et que la plupart du temps les problèmes sont connus suffisamment tôt afin d'être soumis au conseil dans des délais raisonnables.

En outre, l'an passé lors du préavis traitant de l'ouverture de 3 classes supplémentaires au Censuy, il avait été répondu que les besoins scolaires étaient couverts pour les 2 à 3 ans à venir. On constate avec ce préavis, que tel n'est pas le cas et il faut s'attendre encore à d'autres surprises en matière de besoin de locaux scolaires. Nous laissons la commission ad'hoc constituée lors du conseil communal du 1<sup>er</sup> avril de déposer son rapport à ce sujet.

★ *La commission unanime a émis le vœu suivant :*

*Les commissaires ne traiteront plus aucun préavis important dans l'urgence, ils veulent disposer d'au moins 2 mois pour traiter un préavis impliquant des incidences financières.*  
(...)

Je tenais à ce que ceci soit dit, car la commission d'étude du préavis No 37 était, dans ses conclusions, acquise à ces 4 classes, qui étaient impérativement nécessaires. Alors, j'espère que la Municipalité assumera son choix de ce soir !

**Mme A.-M. Depoisier**, syndique : J'ai dit que vous n'étiez pas d'accord avec la solution proposée pour ces pavillons. Sur le ton de la plaisanterie, vous dire que si on était fonctionnaire nous n'aurions aucun soucis tous les 4 ou 5 ans, nous serions peut-être

encore mieux payé et on travaillerait peut-être autrement. La Municipalité, ce sont des élus et non pas des fonctionnaires.

**Mme T. Maystre** : Il a été fait de nombreuses demandes à la Municipalité ce soir, il a aussi été question de sécurité routière et notamment de ralentisseur en "Zones 30" par le biais de Mme la conseillère communale Bastienne Joerchel Anhorn.

Je souhaite saisir l'occasion de remercier la Municipalité et ses services d'avoir posé un ralentisseur au chemin de Broye et cela en réponse à une pétition des habitants du quartier, pétition qui datait déjà quelque peu, mais mieux vaut tard que jamais et en leur nom, merci.

**M. A. Goedecke** : J'ai été très touché par l'intervention de Monsieur le conseiller communal Olivier Barraud, je me suis interrogé sur notre direction à la Commune : notre Municipalité, dans ces fonctions, dans sa manière de gérer cette commune et en particulier pour le préavis No 36 où "la droite" dit on peut bien vendre une parcelle, mais on affecte le produit de la vente à la diminution de nos dettes ; par contre, Monsieur O. Barraud a voté pour affecter le produit de la vente au "fonds Michuud" !

Or, il faut savoir qu'à l'heure actuelle les banques n'acceptent plus et cela est absolument inacceptable.

Vous diminuez vos dettes et vous avez le droit d'exister !

**M. le Président** clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée pour le travail accompli et lui souhaite une bonne rentrée et rappelle que la **prochaine séance du Conseil communal est agendée au jeudi 27 mai 2004, à 20h15.**

**La séance est levée à 22h35**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**J.-F. Clément**

**R. Joliat**